
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 6 octobre 2021, 19 h, au théâtre Lilianne-Perrault.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Louis Côté
	Steve Fontaine
	Richard Mailloux
	Renée Thiboutot
	Sébastien Bélisle
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directrice générale	Isabelle D'Amours
Greffière	Valérie Fournier
Greffière adjointe	Sylvie Lafleur

Bonsoir à tous et merci d'être parmi nous.

Il me fait grandement plaisir de vous accueillir ce soir, suite à ma nouvelle réélection sans opposition pour ce prochain mandat de 4 ans. Ce qui m'amène à remercier tous les candidats ayant posé leur candidature en vue des élections. Comme vous l'avez remarqué, trois conseillers n'ont pas présenté leur candidature pour un nouveau mandat, alors je tiens sincèrement à remercier nos trois élus.

Monsieur Louis Côté, depuis octobre 1999, donc 22 ans;

Monsieur Richard Mailloux, 3 mandats, 12 ans, Début en novembre 2009;

Monsieur Sébastien Bélisle, qui a fait 3 mandats, donc 12 ans au sein du conseil.

Sincèrement merci pour votre engagement et votre dévouement. Ce rôle, pas toujours facile, est très important dans une communauté. Merci d'avoir osé, d'être resté vous-même, d'avoir débattu vos idées et vos opinions. Ce n'est qu'un au revoir, car vous connaissant, je sais que nos routes se croiseront sûrement dans d'autres projets ou activités sur notre territoire.

Félicitations à Madame Renée Thiboutot et Monsieur Réjean Fournier qui seront de retour pour un autre mandat.

Trois nouveaux élus feront leur arrivée à la rencontre de novembre, alors il me fera plaisir de vous les présenter officiellement lors de la prochaine séance.

Puis nous aurons des élections le 7 novembre prochain, pour le quartier sud. Monsieur Steve Fontaine, conseiller sortant et Madame Annick Brassard sont les deux candidats en lice. Nous leur souhaitons bon succès dans leur campagne et nous espérons que les citoyens iront voter en grand nombre.

Voilà! Signalement

Comme vous le savez, les conseillers et moi travaillons à être toujours plus près du citoyen. Alors aujourd'hui je suis heureux de vous annoncer que depuis environ 1 semaine, nous avons lancé l'utilisation de l'application « Voilà! Signalement ». C'est vraiment très simple. Nous invitons les citoyens et les visiteurs, à nous transmettre leur requête.

Voici quelques exemples de signalements : lampadaire défectueux, nid de poule, parcomètre brisé, couleur de l'eau, déneigement, branches d'arbres nuisibles, etc.

Avec l'application, le citoyen aura un numéro de suivi le tout aidera à donner suite aux différentes demandes. Les liens vers l'application Android ou Apple sont disponibles sur le site Internet de la Ville. On a déjà reçu quelques signalements et selon l'équipe, tout fonctionne vraiment bien. N'hésitez pas à informer votre entourage à cette nouvelle façon de faire!

Politique familiale-MADA

Nous sommes en plein processus de renouvellement de la politique familiale et municipalité amis des aînés (MADA). Alors je demande aux familles, aux jeunes professionnels ainsi qu'aux aînés, de compléter le sondage d'ici la fin octobre, vous retrouverez une version papier à l'aréna ou à la réception ou sur le site internet de l'hôtel de Ville. Nous comptons sur votre collaboration pour nous aider à proposer une politique familiale qui VOUS ressemble.

Ne manquez pas le retour de l'Halloween. La collecte aura lieu le samedi 30 octobre de 15h à 19h.

Bonne séance!

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2021-224

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Monsieur Sébastien Bélisle, appuyé par Madame Renée Thiboutot et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021

Résolution no 2021-225

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Richard Mailloux, appuyé par Monsieur Louis Côté et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 septembre 2021

Résolution no 2021-226

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 septembre 2021 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Louis Côté, appuyé par Monsieur Sébastien Bélisle et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

3. CORRESPONDANCE

Aucun point

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 AVIS DE MOTION et présentation du premier projet de règlement sur la paix et le bon ordre

Monsieur Richard Mailloux, par la présente :

Donne AVIS DE MOTION qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement sur la paix et le bon ordre;

Dépose le projet de Règlement sur la paix et le bon ordre.

4.2 Adoption du Règlement restreignant la circulation des camions lourds et des véhicules-outils

Résolution no 2021-227

ATTENDU QUE la Loi sur les cités et villes ainsi que le Code de la sécurité routière accordent aux villes le pouvoir d'adopter des règlements en matière de circulation des véhicules routiers sur leur territoires;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il y a lieu d'intervenir afin d'assurer un certain degré de tranquillité et de quiétude dans des secteurs de la ville;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens de la ville que la circulation des véhicules lourds soit interdite sur les rues et avenues du territoire;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1er décembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE ledit projet a fait l'objet de plusieurs discussions avec le ministère du Transport, sans modification majeure;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'adopter le Règlement restreignant la circulation des camions et des véhicules-outils.

4.3 Entente Fromagerie La Vache à Maillotte

Résolution no 2021-228

ATTENDU QU'une entente industrielle temporaire a été signée en 2017 et que depuis, des analyses et des travaux ont été effectués par la Ville de La Sarre et la Fromagerie La Vache à Maillotte;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre et la Fromagerie La Vache à Maillotte désirent signer l'entente avec les paramètres actuels connus du ministère de l'Environnement;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'entériner l'entente entre la Ville de La Sarre et la Fromagerie La Vache à Maillotte;

D'autoriser la directrice générale, Madame Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, ladite entente ainsi que tout document utile et nécessaire à la présente.

4.4 Motion de remerciement aux membres sortants du conseil municipal

Résolution no 2021-229

ATTENDU les élections municipales prévues le 7 novembre prochain;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

De remercier les membres du conseil municipal pour leur travail et dévouement à l'égard de la Ville et des citoyens au cours des dernières années.

4.5 Développement Gabriel Aubé

Résolution no 2021-230

ATTENDU QUE l'acte de vente intervenu avec Gabriel Aubé inc. en date du 28 février 2017 prévoyait une option d'achat pour 16 terrains additionnels en vue d'une deuxième phase de développement;

ATTENDU QUE cette option arrivait à échéance le 22 septembre 2021;

ATTENDU QUE certains terrains de la phase 1 sont toujours disponibles;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

Que la Ville de La Sarre ne désire pas se prévaloir de cette option d'achat.

5. TRÉSORERIE

5.1 Dépôt des états financiers comparatifs au 30 septembre 2021

La trésorière, Madame Valérie Schoeneich, dépose au conseil les états financiers comparatifs au 30 septembre 2021.

5.2 Demande d'autorisation pour radiation de montants irrécouvrables

Résolution no 2021-231

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'autoriser la trésorière, Madame Valérie Schoeneich, à radier les montants irrécouvrables tel que déposé.

5.3 Demande d'autorisation de radiation

Résolution no 2021-232

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'autoriser la trésorière, Madame Valérie Schoeneich, à radier, dans certains dossiers fonciers, les montants à recevoir inférieurs à 5 \$.

5.4 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation

Résolution no 2021-233

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de La Sarre souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 960 400 \$ qui sera réalisé le 13 octobre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
05-2015	409 000 \$
05-2015	614 900 \$
10-2019	884 990 \$
10-2020	51 510 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 05-2015, 10-2019 et 10-2020, la Ville de La Sarre souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre avait le 12 octobre 2021, un emprunt au montant de 1 023 900 \$, sur un emprunt original de 1 550 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéro 05-2015 et 05-2015;

ATTENDU QUE, en date du 12 octobre 2021, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 13 octobre 2021 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéro 05-2015 et 05-2015;

Il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Sébastien Bélisle et résolu unanimement ;

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 octobre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 avril et le 13 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
3. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	150 000 \$	
2023.	152 000 \$	
2024.	155 000 \$	
2025.	157 000 \$	
2026.	160 000 \$	(à payer en 2026)
2026.	1 186 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 05-2015, 10-2019 et 10-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 octobre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 13 octobre 2021, le terme originel des règlements d'emprunts numéro 05-2015 et 05-2015, soit prolongé de 1 jour.

5.5 Résolution d'adjudication de contrat pour le financement de la dette à long terme

Résolution no 2021-234

Date d'ouverture :	6 octobre 2021	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	13 octobre 2021
Montant :	1 960 400 \$		

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique "Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal", des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 octobre 2021, au montant de 1 960 400 \$.

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27,1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 CAISSE DESJARDINS DE L'ABITIBI OUEST

150 000 \$	1,86500 %	2022
152 000 \$	1,86500 %	2023
155 000 \$	1,86500 %	2024
157 000 \$	1,86500 %	2025
1 346 400 \$	1,86500 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,86500 %

2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

150 000 \$	0,65000 %	2022
152 000 \$	1,00000 %	2023
155 000 \$	1,30000 %	2024
157 000 \$	1,55000 %	2025

1 346 400 \$ 1,70000 % 2026

Prix : 98,72200

Coût réel : 1,93753 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE L'ABITIBI-OUEST est la plus avantageuse;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de La Sarre accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE L'ABITIBI-OUEST pour son emprunt par billets en date du 13 octobre 2021 au montant de 1 960 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 05 2015, 10 2019 et 10 2020. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

5.6 Autorisation de paiement de la liste des comptes à payer

Résolution no 2021-235

Il est proposé par Monsieur Sébastien Bélisle, appuyé par Monsieur Richard Mailloux et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 30 septembre 2021, au montant de 284 741,60 \$.

5.7 Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés

La trésorière, Madame Valérie Schoeneich, dépose au conseil la liste des paiements et des salaires payés au montant de 1 442 982,04 \$.

6. COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 Adoption de la politique de gestion administrative des salariés classes 1 à 4

Résolution no 2021-236

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire maintenir avec le personnel salarié des classes 1 à 4 des relations de travail harmonieuses, les informer de leurs conditions de travail et énoncer les principes de saine gestion;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre, par l'adoption de cette politique, désire faire preuve de transparence et d'équité envers tous;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'adopter la présente politique de gestion administrative des salariés classes 1 à 4;

D'autoriser la directrice générale, Madame Isabelle D'Amours, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre tout document nécessaire à la présente.

6.2 Adoption de la politique de reconnaissance des employés

Résolution no 2021-237

ATTENDU QU'une mise à jour de la Politique de reconnaissance des employés était de mise;

ATTENDU QUE ces changements ne modifient en rien les orientations et les attentes de cette politique;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'accepter la mise à jour de la Politique de reconnaissance des employés.

6.3 Révision de la Politique d'acquisition et d'utilisation des technologies de l'information

Résolution no 2021-238

ATTENDU QUE certains secteurs d'activités nécessitent des outils particuliers;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'adopter la Politique d'acquisition et d'utilisation des technologies de l'information révisée.

6.4 Nomination d'une agente de communication et projet - contrat d'un an

Résolution no 2021-239

ATTENDU QUE le Service des communications et de projets a un poste à combler dû à un départ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

De procéder à l'embauche de Madame Annick Dostaler à titre d'agente de communication et de projet, contrat à durée déterminée de 1 an.

6.5 Embauche de personnel à la culture, patrimoine et tourisme

Résolution no 2021-240

ATTENDU QUE différents services de la municipalité requièrent les services de personnel;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

De procéder à l'embauche de Monsieur François Grenier sur un projet à l'essai de trois (3) mois ainsi que de Monsieur Benoît Lafleur, comme aide de scène au Service de la culture, patrimoine et tourisme.

6.6 Modification à la résolution 2021-181 - Prolongement de la nomination d'une inspectrice municipale adjointe

Résolution no 2021-241

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme et développement a un poste à combler et que la période est prolongée jusqu'au 31 janvier 2022;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Steve

Fontaine;

De prolonger la nomination de Madame Josée Gagnon à titre d'inspectrice municipale adjointe pour une période de quatre mois, soit jusqu'au 31 janvier 2022, et d'autoriser Madame Gagnon à effectuer des inspections et à émettre des permis conformément aux règlements de la Ville de La Sarre.

6.7 Modification à la résolution 2021-198 - prolongement de la nomination au poste d'agente de soutien administratif et service à la clientèle

Résolution no 2021-242

ATTENDU que le poste d'agente de soutien administratif et de service à la clientèle est vacant et la période est prolongée jusqu'au 31 janvier 2022;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Monsieur Louis Côté;

De prolonger la nomination de Madame Véronique Fortin à titre d'agente de soutien administratif et de service à la clientèle pour un projet pilote jusqu'au 31 janvier 2022.

6.8 Adoption de l'échelle salariale des salariés de la piscine

Résolution no 2021-243

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'adopter la nouvelle échelle salariale pour les salariés de la piscine du 1er mai 2021 au 30 avril 2022 telle que présentée.

6.9 Adoption de l'échelle salariale

Résolution no 2021-244

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'adopter l'échelle salariale des classes 1 à 10 rétroactives au 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2024.

6.10 Entente avec le SFP section locale 1390 et 3947 - Journée nationale de la vérité et de la réconciliation

Résolution no 2021-245

ATTENDU QUE la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation est maintenant une fête légale au Canada;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre est disposée à faire bénéficier les salariés de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'ajouter la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, à la liste des jours fériés chômés et payés.

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Demande de dérogation mineure : 83, 8^e Avenue Est

Résolution no 2021-246

ATTENDU QUE le propriétaire du 83, 8^e Avenue Est souhaite obtenir une dérogation mineure pour l'agrandissement de son immeuble commercial qui empiéterait de 1,22 m dans le triangle de visibilité;

ATTENDU QUE cet empiètement est mineur et qu'il ne nuira pas à la visibilité de l'intersection;

ATTENDU QUE le règlement sera éventuellement modifié et qu'il y est prévu que le triangle de visibilité soit diminué à 6 mètres;

ATTENDU QUE tous les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier ou la greffière adjointe, Madame Sylvie Lafleur, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre tout document nécessaire à la présente.

7.2 Demande de dérogation mineure : 7, 7^e Avenue Ouest

Résolution no 2021-247

ATTENDU QUE le propriétaire du 7, 7^e Avenue Ouest souhaite obtenir une dérogation mineure pour l'agrandissement de son bâtiment principal en cour arrière (côté sud) dont la marge arrière serait de 1,75 m au lieu de 6,91 m soit 25% de la profondeur totale du lot tel que prescrit dans le Règlement de zonage;

ATTENDU QUE la marge arrière ne respectera pas la profondeur de cour adjacente à une voie ferrée d'une profondeur de 28 m;

ATTENDU QUE l'empiètement dans la marge arrière ne cause aucun inconvénient au voisinage;

ATTENDU QUE tous les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier ou la greffière adjointe, Madame Sylvie Lafleur, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre tout document nécessaire à la présente.

8. TRAVAUX PUBLICS

Aucun point

9. LOISIR, SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Renouvellement de l'entente portant sur l'utilisation des infrastructures du Club Beattie inc.

Résolution no 2021-248

ATTENDU QUE la Ville souhaite renouveler l'entente portant sur l'utilisation des infrastructures du Club Beattie inc. entre la Ville de La Sarre et le Club Beattie inc.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'autoriser le renouvellement de l'entente portant sur l'utilisation des infrastructures du Club Beattie inc.;

D'autoriser la directrice générale, Madame Isabelle D'Amours, à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de La Sarre.

9.2 Demande de financement pour la Finale régionale des Jeux du Québec 2022

Résolution no 2021-249

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre autorise la tenue de la Finale régionale des Jeux du Québec en janvier 2022;

ATTENDU QU'un montant de 25 000 \$ est nécessaire pour l'organisation de cette activité d'envergure;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'accepter cette demande d'aide financière et d'autoriser Madame Cécile Poirier, directrice du Service loisir, sport, vie communautaire, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

9.3 Dépôt de l'étude sur les plateaux sportifs et récréatifs intérieurs et extérieurs

Résolution no 2021-250

Dépôt est fait de l'étude sur les plateaux sportifs et récréatifs intérieurs et extérieurs effectuée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

Il est résolu, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Monsieur Richard Mailloux;

QUE la réfection du terrain de baseball sera priorisée, conditionnellement à l'obtention d'une aide financière.

10. CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

10.1 Entente avec le Fonds du Canada pour la présentation des arts respectant les dispositions prévues par le décret no. 1003-2018

Résolution no 2021-251

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a soumis une demande d'aide financière relativement à une subvention de Patrimoine Canada dans le cadre du programme Présentation des arts dans le cadre du programme Présentation des arts, pour le projet "Programmation de spectacles professionnels - La Sarre 2021-2022";

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite conclure une entente d'aide financière avec Patrimoine Canadien pour la réalisation de ce projet;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Sébastien

Bélisle;

Que la Ville de La Sarre confirme que le projet d'entente respecte le dispositif du décret numéro 1003-2018 pris par le gouvernement le 3 juillet 2018;

Que la Ville de La Sarre confirme que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements, ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture des services municipaux et que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution pour autoriser la conclusion de cette entente soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard quinze jours avant la date prévue pour la signature de l'entente.

11. PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

11.1 Appel d'offres pour camionnette unité de secours

Résolution no 2021-252

ATTENDU QUE l'achat d'un véhicule d'intervention rapide est nécessaire au Service de prévention des incendies et sécurité civile de la Ville de La Sarre;

ATTENDU QU'une seule offre a été reçue du concessionnaire Areo-Feu Ltée au montant de 211 324,05 \$ taxes incluses;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'autoriser l'achat de la camionnette unité de secours au montant de 211 324,05 \$ taxes incluses;

D'autoriser le directeur du Service de prévention des incendies et sécurité civile, Monsieur Luc Goudreau, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre tout document utile et nécessaire à la présente.

11.2 Demande d'achat d'unités de filtration

Résolution no 2021-253

ATTENDU QUE la caserne des pompiers a besoin d'unités de filtration d'air pour une partie de son garage;

ATTENDU QU'une section de la caserne ne possède aucun système de ventilation;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'accepter cette demande d'achat au montant de 18 000 \$, montant prévu au fonds de roulement;

D'autoriser le directeur du Service de prévention des incendies et sécurité civile, Monsieur Luc Goudreau, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

11.3 Besoins en formation pour l'année 2022

Résolution no 2021-254

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité

incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre, pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire, prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Abitibi-Ouest en conformité avec l'article 6 du Programme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Abitibi-Ouest.

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Suivi du maire

Résolution no 2021-255

ATTENDU QUE certains citoyens désirent recevoir la liste des comptes de la Ville de La Sarre en format papier avant chaque séance;

ATTENDU QUE lesdites listes doivent être déposées au conseil municipal avant d'être accessibles au public, suivant la Loi sur l'accès à l'information;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

QUE les citoyens désirant obtenir ces documents pourront en faire la demande en début d'année au Service du greffe, afin de les recevoir par courriel, dans les jours suivant chaque séance;

QUE les questions relatives à ces documents, s'il y a lieu, devront être envoyées avant 15 h le jour de la séance suivante.

12.2 Politique de gestion administrative professionnels, cadres et hors-cadre

Résolution no 2021-256

ATTENDU QU'une mise à jour de la Politique de gestion administrative professionnels, cadres et hors-cadre était de mise;

ATTENDU QUE ces changements ne modifient en rien les orientations et les attentes de cette politique;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'adopter la mise à jour de la Politique de gestion administrative professionnels, cadres et hors-cadre.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Question de M. Rosaire Corriveau : Quel est le rôle du nouvel écran sur la rue Principale en face du restaurant Mikes.

Monsieur Gaétan Pelletier fait part au conseil de ses préoccupations face aux coupures dans le service de santé en Abitibi-Ouest et demande si la Ville de La Sarre prévoit poser des actions dans ce dossier.

Question de Monsieur Jean-Baptiste Fournier : Pourquoi la Ville de La Sarre ne remet plus les listes des comptes en format papier lors des séances du conseil ?

14. PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La prochaine séance est prévue le 16 novembre à 19 h et sera à nouveau diffusé en direct sur notre page Facebook. L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Bélisle, appuyé par Madame Renée Thiboutot;

QUE l'assemblée est levée à 19 h 40.

Yves Dubé
Maire

Valérie Fournier
Greffière